

N/REF : 27/11/2025 16H04 C:000039 I:00098
V/REF : AC/C33953
V/Email reçu le Jeudi 27/11/2025 a 16H04

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JPR
IMMEUBLE : JACQUES PREVERT -JPR
3 A 9, RUE HENRI SELLIER
.
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 31 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-001
LOCALISATION : 3 RUE HENRI SELLIER - LOGT VACANT SUR PASS AU 04/12
LOGEMENT N° 019739, PORTE N°9739, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : CONSUEL - ELT 019739 JPR
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme A THEBERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 08/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
TENTATIVE D'ACCES AU LOGEMENT : ACCES IMPOSSIBLE, BARILLET PASS NON
REPLACÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 11/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES PRISES, INTERRUPTEURS ET POINTS LUMINEUX
CONSTAT : RAS
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION GÉNÉRALE DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : RAS
CONTRÔLE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
CONSTAT : RAS
CONTRÔLE SECTIONS CÂBLES
CONSTAT : RAS
CONTRÔLE DES DIFFÉRENTIELS 30 MA ET PROTECTION CONTRE SURINTENSITÉS
CONSTAT : RAS
MESURE DE LA TERRE
CONSTAT : RAS
CONTRÔLE NORME ÉLECTRIQUE DANS LA SALLE DE BAIN
CONTRÔLE DE LA LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE

CONSTAT : RAS
LOGEMENT CONFORME SANS TRAVAUX
CERTIFICATION CONSUEL
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 a 09H15 ATHEBERT@AIGUILLON.COM

NR LGESTION Email envoyé le 29/01/26 a 14H52 acataldi@aiguillon.com

2901: POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER SI NOUS POUVONS INTERVENIR SUR CE LOGEMENT AFIN DE RÉALISER LE CONSUEL (DÉSINSECTISATION FAITE), DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/01/26 A 16H12 ACATALDI@AIGUILLON.COM

2301: POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER SI NOUS POUVONS INTERVENIR SUR CE LOGEMENT AFIN DE RÉALISER LE CONSUEL (DÉSINSECTISATION FAITE), DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 15/01/26 A 16H01 ACATALDI@AIGUILLON.COM

1501: POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER SI NOUS POUVONS INTERVENIR SUR CE LOGEMENT AFIN DE RÉALISER LE CONSUEL (DÉSINSECTISATION FAITE), DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/01/26 A 10H54 ATHEBERT@AIGUILLON.COM

0701: POUVEZ VOUS NOUS CONFIRMER SI NOUS POUVONS INTERVENIR SUR CE LOGEMENT AFIN DE RÉALISER LE CONSUEL (DÉSINSECTISATION FAITE), DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 17/12/25 A 10H30 ATHEBERT@AIGUILLON.COM

1712: MERCI DE NOUS INFORMER LORSQUE LE LOGEMENT SERA SUR PASS CHANTIER AFIN QUE NOUS PUISSIONS RÉALISER LE CONSUEL, DANS CETTE ATTENTE. CORDIALEMENT

--

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 08/12/25 A 12H17 MME A THEBERT

POURRIEZ VOUS NOUS INFORMER LORSQUE LE LOGEMENT SERA SOUS PASS CHANTIER NOUS VOUS REMRECIERIONS PAR AVANCE POUR VOTRE RETOUR

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 17/12/25 A 10:27 MME A THEBERT

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/01/26 A 10:50 MME A THEBERT

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 15/01/26 A 16:01 MME A. CATALDI

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 23/01/26 A 16:12 MME A. CATALDI

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 29/01/26 A 14:51 MME A. CATALDI

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 25/03/26 A 09:14 MME THEBERT A

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Logt pas sur pass le 08/12	1	25,00	25,00
1,00	ELT057-Attest.diagn.locat.T4 yc déliv.	2	153,94	153,94
TOTAL H.T.				178,94
T.V.A. a 10,00%				17,89
TOTAL T.T.C.En EURO				196,83

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.